



SDIS REGION VENOGEO
Rue Neuve 1
CP 86
1304 Cossonay-Ville

Extrait de l'assemblée du Conseil Intercommunal Du SDIS Région Venoge

Séance du 11 avril 2018

Le bureau du SDIS Région Venoge, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et électeurs que, dans sa séance du 11 avril 2018 qui s'est déroulée à Cuarnens, le Conseil Intercommunal a

- **Accepté le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2017**
- **Accepté le préavis 01-2018 relatif au comptes 2017**
- **Accepté le préavis 02-2018 relatif au loyer des futurs locaux du DPS Eclépens en remplacement du DPS de La Sarraz**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les documents dans leur commune respective et y déposer une demande de référendum dans un délai de dix jours, à compter de la présente publication.

Le Président

Patrick Wulliens

La Secrétaire

Sabine Burnier